**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 19 (1874)

Heft: 6

Rubrik: Nouvelles et chronique

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 26 février 1874.

L'infanterie de l'élite et de la réserve devant être entièrement armés cette année de fusils à répétition, on disposera dans tous les Cantons d'un nombre suffisant de fusils de petit calibre, se chargeant par la culasse, pour pouvoir les remettre aux bataillons de la landwehr.

Comme à teneur de la circulaire du Conseil fédéral du 4 novembre 1872 quelques Cantons doivent appeler leur landwehr à faire cette année un service de plusieurs jours et l'armer de fusils se chargeant par la culasse, le Département soussigné croit devoir inviter les autorités militaires de ces Cantons à profiter de cette occasion pour pourvoir cette troupe de fusils de petit calibre, se chargeant par la culasse, et lui faire donner l'instruction nécessaire sur le maniement de cette arme.

Nous invitons en outre les Cantons à reprendre les fusils à répétition des hommes sortant de la réserve, afin que l'on puisse en disposer pour l'armement des recrues de cette année. Cette mesure est nécessitée par l'interruption momentanée qui se produira dans la fabrication de nouveaux fusils à répétition, ensuite des améliorations que l'on se propose d'apporter au système actuel et des nouveaux essais qui auront encore lieu à cet effet.

Pour le Chef du Département militaire fédéral. Le Remplaçant : Cérésole.

Berne, le 2 mars 1874.

Nous avons l'honnenr de rappeler à votre souvenir que, par sa circulaire du 17 mars 1873, le Conseil fédéral a decidé que les ordres donnés en 1871 et renouvelés en 1872, concernant la revaccination des troupes, demeuraient en vigueur d'une manière permanente.

En conséquence, toutes les recrues et tous les aspirants-officiers doivent se faire revacciner avant de faire leur première école militaire et produire à leur entrée au service un certificat de revaccination qui en indique le résultat. Ce certificat devra également être présenté à chaque service suivant.

Le Chef du Département militaire fédéral, Welti.

## Composition de l'armée italienne. OFFICIERS.

01.10	
Etat-major général.	Officiers attachés au ministère.
Généraux d'armée 5	Colonels et lieutcolonels . 6
Lieutenants généraux 42	Majors 8
Majors généraux, y compris	Total, $\frac{14}{14}$
le médecin major général 83	9000 10 UND 1 UND
•	Artillerie.
Total, 130	Colonels 30
Maison militaire du roi.	Lieutenants-colonels 30
Officiers généraux 6	
Officiers supérieurs et infér 27	Majors 80 Capitaines
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	ti
Total, 35	Lieutenants 664
Comité d'état-major général.	Total, 1187
Officiers de tous grades 4	Génie.
Corps 'd'état-major.	Colonels 14
Colonels 9	Lieutenants-colonels 14
Lieutcolonels et majors . 34	Majors 34
Capitaines 75	Capitaines 198
Lieutenants 20	Capitaines 198 Lieutenants et sous-lieutents . 222
Total, 138	Total, 482
10001, 100	10101, 402

Infanterie.	Officiers comptables.
Colonels 128	Lieutcolonels comptables . 7
Lieutenants-colonels 136	Control of the Contro
Majors	Majors » . 52 Capitaines » . 424
Capitaines 1713	Lieutenants » . 590
Majors	Sous-lieutenants » . 295
Sous-lieutenants 1374	Total, 1368
Total, 6458	10tai, 1006
Cavalerie.	Justice militaire.
Colonels 21	
Lieutenants-colonels 22	Avocat militaire général 1
Majors	Substituts de l'avocat militaire
Capitaines 176	général 3
Lieutenants 355	Avocats fiscaux
Sous-lieutenants 178	Substituts des avocats fiscaux 29
Total, 794	Secrétaires principaux 3
Carabiniers royaux (gendarmerie)	Secrétaires
Colonels	Sous-secrétaires 26 Adjoints sux sous-secrétaires 15
Lieutenants colonels 10	Officrs instructrs (officrs inférrs) 15
Majors 27	Offic <sup>rs</sup> s <sup>s</sup> ·instruct <sup>rs</sup> » 8
Capitaines	Charles and Charle
Lieutenants	Total, 130
Sous-lieutenants 81	Institut topographique militaire.
Total, 424	
Corps des invalides et vétérans.	Directeur en second (colonel)
Officiers supérieurs 3	Lieutcolonels ou majors . 2 Capitaine
Capitaines	Capitaine
Sous-lieutenants	Ingén <sup>rs</sup> géographes principaux 3
N	Ingén <sup>rs</sup> géographes principaux 3 Ingénieurs géographes
Total, 29	Ingén <sup>rs</sup> géographes adjoints . 3
Corps sanitaire. Colonels médecins 14	Topographe en chef 1
Lieutcolonels médecins . 14	Topographes principaux 3
Majors 30	Topographes 20
Capitaines	Adjoints 65
Lieutenants 200	Total, 108
Sous-licutenants 100	
Total, 608	Personnel pharmaceutique
Commissariat.	militaire.
Colonels commissaires 8	Chimiste pharmacien inspectr 1
Lieutcolonels commissaires 12	Pharmacien directeur 1
Majors » 24	Pharmaciens principaux 49
Capitaines » 98	Pharmaciens 20
Lieutenants » 98	Sous-pharmaciens 24
Sous-lieutenants » 50	Sous-pharmaciens adjoints . 24
Total, 290	Total, $\overline{89}$
Corps vétérinaire	Calculateurs d'artillerie.
Lieut -colonel vétérinaire . ]	90 100
Majors » . 6	Calculateurs en chef 8
Capitaines » . 15	Calculateurs principaux . 32
Lieutenants » . 56	Calculateurs
Sous-lieutenants » . 50	Adjoints
Total, 108	Total, 161

Calculateurs géomètres du génie.	Report, 31
Calculateurs généraux en chef 12	Maîtres d'escrime 2 Sous-maîtres d'escrime 2
Calculatrs généraux princip. 48	
Calculateurs géomètres 76	Maître de gymnastique 1
Adjoints 104	Total, 36
Assistants locaux 160	Ecole militaire.
Total, 400	Colonel ou lieutenant-colonel 1
10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	-
Chefs techniques de l'artillerie et	
du génie.	
Chefs techniques principaux 40	Lieutenants ou s'-lieutenants 15
Chefs techniques 60	Profess <sup>rs</sup> militaires titulaires 11
Sous-chefs 40	» » adjoints. 5
Total, 140	Professeurs titulaires de let-
Secrétaires locaux.	tres et sciences 12
A divers offices 1690	Professeurs adjoints de let-
March Property Section Control	tres et sciences 13
Ecole de guerre.	
Colonel on lieutenant-colonel	D C == 1' '
(commandant en second).	Profess's adjoints » Z
Capitaine 1	men dat a equitation (capiti)
Lieutenant , 1	Sous-instructeurs d'équitation
Professeurs titulaires militai-	(officiers subalternes) 2
res (majors ou capitaines) 12	Maîtres d'escrime et de gym-
Professeurs titulaires de let-	nastique 4
tres et sciences 12	Sous-maîtres 7
Professeurs adjoints de let-	Total, $84$
	Trois colléges militaires.
Instruct d'équitation (capit )	Colonels ou lieutcolonels . 5
Maître d'escrime	Majors 3
Total, 32	Capitaines 12
Ecole d'application d'artillerie et	Lieutenants ou s'-lieutenants 18
du génie.	Professeurs titulaires de let-
Colonel ou licutenant-colonel 1	tres et sciences 24
	Professeurs adjoints de let-
Capitaine	tres et sciences 18
Profess <sup>rs</sup> titul, milit, (capit.) 6 Professeur titulaire de lettres	Profess <sup>rs</sup> titulaires de dessin. 5
et sciences 1	
Professeur adjoint de lettres	Maîtres de calligraphie 5
et sciences	Sous-maîtres » 3
Instructeurs (capitaines) 5	Maîtres de gymnastique $6$
Instruct d'équitation (capit.)	Sous maîtres » 3
Maître d'escrime	Total, 99
Total, 17	Ecole normale d'infanterie.
Académie militaire.	Colonel
Colonel ou lieutenant-colonel	Lieutenant-colonel ou major 1
Lieutenant-colonel ou major 1	Capit., lieutents ou s'-lieuts 10
Capitaines 4	Profess <sup>rs</sup> titulaires militaires 5
Lieutenants ou s'-lieutenants 6	Profess <sup>rs</sup> adjoints » 5
Professeurs titulaires de let-	Professeurs titulaires de let-
tres et sciences 10	tres et ssciences 5
Professeurs adjoints de let-	Professeurs et gradués de let-
tres et sciences 6	tres et sciences 3
Profess <sup>rs</sup> titulaires de dessin 2	
Professeur adjoint de dessin .	
•	Ateliers des équipages militaires.
A reporter, 31	Colonel ou lieutenant-colonel 1

æ

Résumé de l'effectif de l'armée italienne sur pied de paix.

Total de l'effectif	Totaux	Corps divers	Comptables	Corps vétérinaire	Commissariat	Corps sanitaire	Districts et compagnies des Alpes	Genie 2 régiments	(Elai	P	Artillerie \ 10 régiments de campagne	Etat-major	Cavalerie, 20 régiments	Bersagliers, 10 régiments	Infanterie, 40 régiments	Carabiniers royaux	Corps d'état-major	•	Etat-major général		
	130																	83	4010	Scholany.	Officiers
•	1223	87	<b>59</b>	<b>~</b> 1	44	<u>ئ</u> 8	131	<b>29</b>	40	24	60	56	80	60	400	49	46			superious,	Officiers
12196+	10843	464	1309	101	246	550	616	212	208	272	600	175	680	700	4240	375	95			SELVEISCE HOS.	Officiers
12196 + 202134 = 2	12196	551	1368	108	290	808	747	234	248	296	660	231	760	760	4640	424	141	1	130	uco Cincici o	Total des officiers
= 214630 hommes.	16431	867				72	1134	292		<b>580</b>	1000		1000	1000	6480	4206					Sous-officiers
mmes.	186003	4102				1065	8141	4614		5984	12760		19600	15900	98520	15519					Caporaux et soldats
	202434	4969				1135	9275	4906		6364	13760	*	20600	16900	104800	19725					Total
	26188	635				2	86	336		96	040		15000		240	3157					Chevaux de troupe:

L'effectif sur pied de guerre s'élève à 737,514 hommes et 13,493 officiers, soit en tout 751,007 hommes, répartis comme suit au 30 septembre 1873:

Armée active :								*
Infanterie de ligne		•	•	•				200,240
Districts militaires		•			*			173,383
Bersagliers								32,641
Λ 1 ·		•			ě			27,277
Artillerie			•			8.0	•	56,954
Génie								6,314
Carabiniers royaux (gendar					٠	•		20,217
Ecoles militaires								3,170
Volontaires d'un an			•					1,270
Compagnies alpines								7,934
Infirmiers								3,165
Compagnies de discipline						•		2,853
Mousquetaires								598
							8	1,742
Soldats de remonte						15		207
Dans les prisons militaires		170		151		1	2	1,693
Zano ico pricene immenso	0.50	1774	20	-	-	T.		
A de de cocendo	l: ~.					10	ıaı,	539,458
Armée de seconde					-			
Infanterie de ligne et bersa	glie	ers	•	•	•			196,494
Génie	•	•	•	•		٠	•	1,562
						To	tal.	198,056

Sur les 13,493 officiers, il y en a 10,843 en activité de service, 236 en expectative ou disponibilité, 2596 de la milice provinciale ou de complément.

Voici quel sera l'effectif de l'armée française pour 1875 :

442,014 hommes dont 388,507 pour l'intérieur et 60,507 pour l'Algérie.

98,772 chevaux dont 84,807 pour l'intérieur et 13,965 pour l'Algérie.

Dans le total des hommes, la gendarmerie et la garde républicaine figurent pour 27, 014.

Voici la répartition de ces effectifs dans les divers corps :

Infanterie.

- 144 régiments d'infanterie de ligne, à 3 bataillons et 6 compagnies : 225,111 hommes.
  - 30 bataillons de chasseurs à pied, à 8 compagnies : 18,889 hommes.
  - 4 régiments de zouaves: 12,000 hommes.
  - 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique : 3,000 hommes.
  - 5 compagnies de discipline : 1000 hommes.
  - 1 régiment étranger : 3,000 hommes.
  - 3 régiments de tirailleurs indigènes : 9,000 hommes.

Cavalerie.

74 régiments de cavalerie dont 12 de cuirassiers, 26 de dragons, 19 de chasseurs et 11 de hussards : 47,498 hommes.

- 4 régiments de chasseurs d'Afrique : 5,812 hommes.
- 3 régiments de spahis : 2,731 hommes.

Artillerie.

38 régiments comprenant 3 batteries à pied et 6 batteries montées: 42,558 hommes.

- 1 régiment de pontonniers : 1,877 hommes.
- 15 compagnies d'ouvriers ou d'artificiers : 2,215 hommes.
- 50 compagnies du train : 3,870 hommes.

### Génie.

3 régiments : 9,000 hommes.

Equipages militaires.

64 compagnies: 8,000 hommes.

Voici pour terminer le résumé des f	orces militaires de	e l'empire allei	mand.
•	Hommes	Chevaux	Pièces
1º Armée d'opérations:			
a) Troupes de campagne	559,300	99,770	1,776
b) Troupes de réserve	150,830	15,080	306
2º Troupes de garnison	437,430	34,410	<b>57</b> 6
3º Troupes de défense du pays .	113,600	11,200	
Totaux	1,261,160	160,460	2,658

L'armée moldo-valaque a fait de grands progrès dans ces dernières années. Ils sont dû à l'activité et à l'énergie du ministre de la guerre Floresco.

En Roumanie tous les citoyens sont soumis au service militaire obligatoire. Il dure de 20 à 36 ans et se répartit en quatre catégories, armée permanente, réserve de l'armée, landwehr et réserve de landwehr, dans chacune desquelles les hommes restent 4 ans. De 36 à 50 ans les habitants des villes forment la garde nationale et ceux des campagnes le landsturm.

A l'entrée au service un tirage au sort détermine si le jeune homme sera incorporé dans l'armée permanente ou entrera dans l'armée territoriale. Ces deux armées forment l'armée active qui en cas de besoin marcherait tout entière en première ligne.

La répartition des corps est la même dans l'armée permanente et dans l'armée territoriale. Les troupes spéciales, l'état-major, l'administration, l'intendance, le

génie, le train et le service sanitaire font partie de l'armée permanente.

La différence principale entre les deux armées est que la première n'a pas de résidence fixe et peut être envoyée chaque année dans d'autres garnisons, tandis que la seconde ne sort pas de son district de recrutement. Une autre différence consiste dans le nombre d'hommes présents sous les armes. L'armée permamente a en tout temps son effectif complet, tandis que l'armée territoriale ne conserve en temps de paix que ses cadres et le tiers de ses hommes. Cette dernière se divise en quatre parties dont chacune fait une semaine de service par mois et reste en congé les trois autres semaines.

L'armée se compose actuellement de 16 régiments d'infanterie (8 pour l'armée permanente et 8 pour l'armée territoriale), 10 régiments de cavalerie (2 permanents, 8 territoriaux), 2 régiments d'artillerie, 4 bataillous de chasseurs, 1 bataillou du génie, 1 bataillou de pompiers de Bukarest, 1 bataillou de soldats de marine avec deux chaloupes de guerre, 2 compagnies de gendarmes à pied, 1 compagnie de pontonniers, 1 d'artificiers et 1 de pompiers de Jassy, 5 escadrons de gendarmes à cheval, 1 escadron du train; à cela il faut ajouter l'intendance, l'administration, l'école militaire préparatoire de Jassy, l'école spéciale des officiers et le corps sanitaire.

L'infanterie est armée du fusil Peabody, l'artillerie de canons Krupp et de mitrailleuses.

Le corps d'officiers est instruit; bon nombre d'entre eux ont fait leurs études à l'étranger et ont suivi pour leurs instructions les dernières grandes guerres. Avec cette organisation la Roumanie peut au besoin mettre en ligne 100,000 hommes chiffre suffisant pour assurer sa neutralité.

A l'époque des inspections et des grandes manœuvres annuelles, et chaque fo que le gouvernement le juge nécessaire, tout l'effectif de l'armée territoriale est

appelé sous les armes et doit être concentré dans l'espace de trois jours. Les compagnies d'infanterie et les pelotons de cavalerie se réunissent aux sous-préfectures, les escadrons et les batteries aux préfectures et y attendent leurs ordres de marche.

Cette organisation de l'armée territoriale repose sur des traditions antiques et très respectées, elle a l'avantage de ne pas être trop onéreuse pour les finances de l'Etat, et de ne pas enlever trop de bras aux occupations civiles. L'armement et l'instruction sont les mêmes que pour l'armée permanente, l'uniforme ne diffère que dans la couleur des passe-poils ; les deux ne font qu'un tout, nommé l'armée active.

La landwehr ou milice composée des hommes de 28 à 36 ans est destinée à manœuvrer en seconde ligne. Elle n'est mise sur pied qu'à des époques fixes pour

les exercices, et n'est appelée sous les armes qu'en temps de guerre.

La garde nationale et le landsturm sont comme nous l'avons dit plus haut composées des hommes valides de 36 à 50 ans. Elles remplacent les troupes dans les garnisons, lorsque celles-ci sont appelées à marcher, elles sont chargées de la défense de leurs foyers, et peuvent en outre être appelées à former des sections mobiles destinées à aider les opérations de l'armée dans l'intérieur du pays.

Les travaux de fortification à exécuter autour de Paris, d'après le plan de défense nouveau, commenceront incessamment.

La nouvelle circonférence d'investissement atteindra 170 kilomètres au minimum. Les forts de l'enceinte actuelle seront tous conservés comme deuxième ligne. La ligne externe se composera de forts de petites dimensions, construits d'après le système polygonal modifié par le colonel du génie S.... Ils ne pourront pas contenir plus de huit cents hommes, et seront probablement munis de tours blindées.

Les Français se flattent qu'ainsi fortifié, Paris deviendra une place de guerre unique au monde, et que son investissement sera désormais chose impossible.

On parle dans les cercles militaires d'ouvrages défensifs considérables à élever

dans la presqu'île du Cotentin.

Louis XVI eut le premier l'idée de l'importance qu'aurait en ce point une série de forts, qui, défendant Cherbourg aussi du côté de terre, rendrait cette place extrêmement forte. On assure que le maréchal Mac-Mahon a l'intention de se rendre sur les lieux pour étudier lui-même les emplacements à choisir et déterminer le genre de fortifications à élever.

Au milieu de ces divers projets, les Français ne perdent pas de vue leur fron-

tière de l'Ouest. Nous lisons dans le Journal de Belfort :

La place sera environnée à une grand distance de forts avancés, dont la néces-

sité a été reconnue pendant la dernière guerre.

Un premier ouvrage établi sur le Mont-St-André, au-dessus de Giromagny, commanderait la route devenue célèbre pendant l'histoire du siége, et qu'il est important d'interdire à l'ennemi.

A l'Est on construirait deux forts : le premier sur la côte de la forêt de Roppe, au-dessus de la coupure que font dans l'Arsot, l'Etang et le ruisseau de l'Autruche, le second en avant et à gauche de Pérouse, sur une hauteur dominant tout le pays, depuis Vézelois à Phaffans.

Au midi et à l'ouest trois nouveaux ouvrages compléteraient la ligne de

défense.

L'un, placé au-dessus de Sevenans, commanderait la vallée de la Savoureuse et la route de Porrentruy; un autre serait établi sur la Côte, près d'Essert, et le dernier enfin sur le sommet du Grand-Salbert.

Il est probable aussi qu'une redoute dans les Grands-Bois, en avant de Danjouten, serait nécessaire pour garantir d'une attaque de ce côté.

De plus le Mont-Vaudois dans cette direction, entre Hericourt et Belfort, serait également fortifié, ce qui changerait considérablement les conditions d'un nouveau siège.

Au lieu d'être isolés et resserrés dans un étroit espace, les forts formeraient un vaste camp retranché qui communiquerait avec les ouvrages construits à Héri-

court.

Cologne, qui est destinée à devenir une immense place de guerre, couvrant avec Metz et Strasbourg, la frontière est de l'empire allemand, va devenir en même temps la station principale d'une flottille de canonnières qui participera à la défense des pays rhénans.

Le noyau de cette flottille consiste actuellement dans les quatre chaloupes canonnières françaises, capturées lors de la deuxième bataille d'Orléans, et que le

gouvernement avait fait stationner à Mayence l'an dernier.

Deux autres bâtiments du même genre, aujourd'hui en voie de construction sur

les chantiers de la compagnie du Weser, vont être terminées.

La force de cette flottille s'accroîtra graduellement jusqu'à ce qu'elle ait atteint le chiffre de douze canonnières, qui tireront seulement cinq pieds d'eau, de manière à ce qu'elles puissent être employées sur la Moselle jusqu'à Thionville et sur les autres affluents du Rhin. Pour le moment elle ne peuvent pas remonter ce dernier au-delà de Rastadt; mais le gouvernement se propose de faire creuser le lit du fleuve, de façon à le rendre navigable pour ces sortes de navires jusqu'à Strasbourg et même jusqu'à Brissach. Ces chaloupes seront revêtues de tôles d'un pouce d'épaisseur.

Le gouvernement français vient de décider qu'un officier, M. le commandant d'artillerie Pierron, serait attaché à l'ambassade de Berne au même titre et avec la même misssion que les autres attachés militaires de grandes ambassades.

Une étrange nouvelle nous arrive de France. Une proposition a été faite par M. de Rotours tendant à ce que les étrangers résidant en France, qui n'ont pas été soumis aux exigences du service militaire dans leur pays d'origine puissent être incorporés dans l'armée, soit dans la réserve, soit même dans l'armée active.

Cette proposition qui a été prise en considération par la commission d'initiative

parlementaire sera prochainement discutée.

Quelle fièvre a pu s'emparer des législateurs français pour leur faire prendre en considération cette proposition qui peut être interprétée par les malins comme un aveu d'impuissance de la France qui n'a pas assez de ses propres enfants pour sa défense et se voit forcée de recourir aux étrangers. Il est juste, et nous le reconnaissons, que l'étranger apporte son concours à la sécurité du pays qui lui accorde appui et protection, mais ce concours ne peut être que pécuniaire sous forme d'une taxe militaire; mais à quoi peut servir de faire des frais pour dresser des hommes qui, dans le cas d'une guerre avec la mère-patrie, refuseront de marcher (s'ils sont honnêtes) et encourront ainsi injustement la rigueur des lois militaires, ou bien partiront pour servir d'espions à leurs compatriotes ou déserteront à la première occasion.

Messieurs les actionnaires de la REVUE MILITAIRE SUISSE sont informés que le coupon de dividende de l'exercice de 1873 sera payé dès son échéance, soit dès le 31 mars 1874 courant, à la caisse de l'Union vaudoise du crédit, à Lausanne.